

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 mars 2024

### Dérogation aux dates d'entretien des haies : une aberration écologique

*Se saisissant d'une possibilité ouverte par le ministre de l'Agriculture et cédant aux sollicitations de la FDSEA, le préfet de la Sarthe a décidé de reporter d'un mois la fin de la période d'élagage des haies et des arbres pour les agriculteurs sur l'ensemble du département. Quand les oiseaux sont en pleine nidification, cette décision regrettable ouvre sur un drame écologique.*

#### **Protection des haies : un pas en avant, deux pas en arrière**

Le droit européen impose avec bon sens, aux exploitants agricoles de ne pas intervenir sur les haies entre le 16 mars et le 15 août afin de préserver la biodiversité pendant la période de nidification. Il permet cependant de déroger à ces dates en cas d'« événements météorologiques graves » qui affecteraient de façon importante la marche de l'exploitation. Au prétexte de l'importante pluviométrie hivernale, qui n'a pas permis l'accès aux haies à entretenir, la FDSEA 72 a demandé et obtenu le report au 15 avril de la période d'interdiction des élagages sur l'ensemble du département.

Ce report est très défavorable à la biodiversité. Il est en contradiction avec les récentes orientations prises en faveur des haies : avancement de la date d'interdiction du 31 au 16 mars via la réforme de la PAC de 2021, adoption d'un pacte national et d'un plan régional en faveur des haies en 2023...

En 40 ans, l'effondrement des effectifs d'oiseaux inféodés aux milieux agricoles soumis à des pratiques intensives n'est contesté par personne. La dérogation généralisée prise par le préfet de la Sarthe ne peut qu'accroître l'érosion de cette biodiversité. Le message porté par les pouvoirs publics sur ce sujet essentiel, s'en trouve gravement brouillé. Une telle mesure ne contribuera en rien à la résolution d'une crise agricole dont les causes sont toutes autres.

#### **Des destructions inévitables d'espèces protégées**

Rappelons que la dérogation octroyée ne donne pas le droit aux agriculteurs de porter atteinte aux habitats d'espèces protégées... conséquence pourtant inévitable d'entretiens réalisés tardivement au printemps. Les associations membres de FNE Sarthe et leur réseau sentinelle restent en alerte. Ils ne manqueront pas de porter les faits répréhensibles à connaissance des fonctionnaires de l'Office Français de la Biodiversité et du Procureur de la République.

« Il est évidemment fastidieux de s'assurer avant toute taille de l'absence de nidification » explique Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire. « La bonne solution serait de reporter ces travaux à l'automne, plutôt que de faire croire aux agriculteurs qu'ils ne risquent rien en se mettant en infraction avec la législation relative à la protection de la biodiversité ».

Nous faisons nôtre la remarque de Monsieur Dominique LE MENER, président du Conseil départemental de la Sarthe, qui, non sans un certain humour, a déclaré : « *J'ai vu qu'il y avait une dérogation parce qu'il avait plu. Tout le monde va être informé que l'autorisation de tailler les haies sera prolongée d'un mois. Très bien. Il y a juste un sujet, c'est que les oiseaux ne sont pas informés.* »

### **Contacts presse**

➔ Jean-Christophe GAVALLET, président de FNE Sarthe, 06.88.14.57.98